

Nina Yargekov

Vous serez mes témoins

Roman



P.O.L

Vous serez mes témoins

DU MÊME AUTEUR

Chez le même éditeur

TUER CATHERINE, 2009

Nina Yargekov

Vous serez mes témoins

Roman

P.O.L
33, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6^e

© P.O.L éditeur, 2011
ISBN : 978-2-8180-1349-6
www.pol-editeur.com

À mon avocat

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Note d'audience n° 1

Nous, juge au Tribunal criminel, chargé d'instruire et de poursuivre au nom de la République, assisté d'un commis greffier assermenté, siégeant en la grande salle d'audience du palais de justice, icelle même qui est le plus richement décorée, avons en ce jour réuni par-devant nous les parties, experts et témoins à la cause. Législation choisie : « Mangez-bougez, pratiquez une activité physique quotidiennement ! » (Circulaire n° 676987 du ministère de la Santé et des Sports).

Le juge

Au nom du peuple français, avancez-vous à la barre et introduisez le mors à cheval réglementaire dans votre bouche. Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ? Levez la jambe gauche, touchez votre oreille droite avec le talon et dites : je le jure.

Vous comparez devant ce tribunal pour répondre des chefs d'inculpation suivants : usurpation de titre et exercice

illégal de la profession de meilleure amie ; escroquerie au deuil ; blanchiment de chagrin ; fausses déclarations ; fraude sur le marché de la douleur ; apologie du suicide ; outrage à l'ordre public ; expansion impudique de pleurs ; révisionnisme ; faux et usages de faux ; parjure.

En effet, il vous est reproché de vous être, du 14 juillet 2007 à ce jour, sur le territoire national et depuis temps non prescrit, sciemment livrée à des opérations réservées aux titulaires du grade de « meilleure amie » sans détenir les conditions exigées pour l'exercice de cette profession ; d'avoir en particulier, à l'occasion du décès de l'une de vos lointaines connaissances dénommée ÉLODIE, fait état d'une fausse douleur, d'une fausse affliction, improprement justifiées par votre soi-disant qualité de meilleure amie de la défunte ; d'avoir, au moyen de pleurs et de lamentations exécutés en public ainsi que diverses manœuvres frauduleuses, trompé ou tenté de tromper votre entourage quant à la composition émotionnelle de votre psychisme et sa teneur en principe de tristesse ; d'avoir, par des allégations mensongères savamment distillées et de multiples fourberies, ruses et astuces, rétroactivement grandi ou tenté de grandir le lien qui vous unissait à ladite défunte, construisant de toutes pièces une amitié privilégiée n'ayant jamais existé ailleurs que dans votre imagination ; d'avoir enfin, par calcul et intérêt, cherché à vous prévaloir d'un préjudice moral purement fantaisiste ainsi qu'à bénéficier des avantages et services strictement destinés aux personnes légitimement endeuillées.

Ces faits sont prévus et réprimés par les articles L4324-4 à L4467-8 du Code du lien privé, par les articles 132 à 161 du

Code du deuil et par les articles 18, 29, 38, 47 et 58 du Code criminel.

Fléchissez la pointe de pied.

Gardez la langue sous le mors.

L'avocat des parties civiles

Outre la famille de la défunte, se sont jointes à l'action publique et se sont dûment constituées partie civile les personnes morales suivantes :

1) L'Ordre français du Deuil légitime, dont l'œuvre salubre a déjà permis de démasquer nombre d'impostures au deuil, et qui vous réclame 12000 heures de travail bénévole en tant que trieuse de graines (millet, pavot, sésame) à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice de contrefaçon subi par la communauté qu'elle représente, au motif que l'usage du terme « deuil » pour désigner votre état constitue une offense à la réputation et à l'image de marque des honnêtes endeuillés ;

2) Le Syndicat professionnel des Meilleures Amies, qui défend l'intérêt collectif de cette profession réglementée, et qui demande à ce que vous soyez définitivement radiée de la liste des amies disponibles, avec interdiction de pratiquer l'amitié pendant au moins trente ans ;

3) Le Club des VRAIS amis d'Élodie, dont les membres sont tous des proches agréés de la défunte, qui sollicite la restitution de l'intégralité des objets ayant appartenu à cette dernière et qui sont entrés en votre possession après son décès, assortie d'une interdiction d'approcher sa sépulture, de prononcer son prénom ou d'entrer en contact avec elle de quelque façon que ce soit.

Le Commissaire de police

L'instruction a été ouverte sur signalement de la Brigade de répression de la délinquance économique, laquelle au vu des nombreux courriers que vous avez envoyés à l'administration publique a rapidement suspecté une tentative de fraude au deuil simulé :

- le 17 octobre 2007, vous avez demandé à ce que vos frais de deuil (mouchoirs, mascara, démaquillant) soient déduits de vos impôts sur le revenu ;

- le 22 décembre 2007, vous avez sollicité une réduction du montant de votre taxe d'habitation, expliquant que ravagée par la douleur vous ne sortiez plus de votre placard, dont la surface n'excédait pas 5 % de la surface totale de votre appartement ;

- le 15 janvier 2008, vous avez adressé à la Caisse d'allocations familiales une demande de pension amie isolée ;

- le 23 mars 2008, vous avez signifié à votre Centre des impôts votre intention de vous suicider avant la fin de l'année civile et cela en vue d'obtenir une révision à la baisse du montant de vos versements provisionnels pour l'impôt sur le revenu.

Voilà qui s'appelle ne pas perdre le nord malgré son chagrin, ne trouvez-vous pas ?

Le comptable de la Cour

L'information judiciaire a été financée grâce aux dons privés de Monsieur Gabriel F., qui désire conserver le secret de son identité. La salle d'audience nous est gracieusement prêtée par la Ligue contre le suicide. L'accusée n'a jamais été condamnée, ce qui signifie que nous bénéficions de la prime

du ministère de la Justice relative à la poursuite des primo-délinquants.

L'avocat de la défense

Dites donc, mon petit, vous n'auriez pas un peu grossi ? Je vous trouve quelque peu empâtée aujourd'hui, avec un début de culotte de cheval que je ne vous connaissais pas. Si je puis me permettre, vous devriez faire un peu d'exercice.

Le juge

J'espère que vous avez bien retenu tout ce qui vient d'être dit, car personne ne répétera.

Expirez, relâchez les jambes.

Croquez une pomme.

Les débats sont ouverts.

Le greffier, le juge.
Pour extrait conforme.

*

Pièces

1) Animation musicale des audiences

« Le barde », artiste-compositeur-interprète à la mandoline, chantera les paroles suivantes au début de chaque audience du présent procès.

*« Tandis que le vent souffle les pleurs des endeuillés
Qui se lamentent sur la dépouille de leur aimée,*

Plane un vautour affamé.

*Lève-toi, accusée, sors de ta réserve et daigne répondre
Aux griefs qui te sont imputés ! »*

« Le barde » pourra également entrer en scène au cours des audiences, au gré de son inspiration et de ses élans lyriques, ou encore lorsqu'il jugera à propos de divertir le jury populaire, nécessairement enclin à se fatiguer dans un contexte de débats judiciaires à la technicité parfois rebutante pour le commun des mortels.

L'intervention de « Le barde » se fait au titre d'un contrat emploi-gratuit, qui offre aux artistes l'occasion de se produire devant un public.

2) Rejet de demande de constitution de partie civile

N'est pas autorisée à se constituer partie civile à son propre procès l'accusée, qui a formulé une demande en ce sens au motif qu'elle se serait comportée de façon autopréjudiciable à elle-même. En effet, comme le dit l'adage, nul ne peut être partie et partie.

3) Communication institutionnelle

Est accordé à Monsieur R***, journaliste de son état, le droit d'intervenir oralement aux audiences publiques, et notamment de poser les questions de son choix à l'accusée. En juste contrepartie de cette facilité qui lui est concédée, Monsieur R*** donnera dans ses articles de presse une image positive et glorieuse de la Justice française.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Note d'audience n° 2

Nous, juge au Tribunal criminel, gaillard et fringant comme un jeune épagueul, toge noire doublée fourrure et épitoge trois rangs d'hermine, toque de velours galonnée d'or et gants de satin blanc, etc. Législation choisie : « Un couteau, une planche à découper, un oignon. Voilà le parfait kit du petit simulateur de chagrin » (Petit traité d'autodéfense psychologique, p. 12) ; « La préméditation prouve le crime » (Inspecteur Javert, Une bonne enquête est une enquête finie, p. 667).

Le juge

Vous avez de la chance, mademoiselle, que le suicide soit prouvé, car en cas d'homicide, vous auriez fait un suspect idéal.

Mains à plat au sol, poirier.

Maintenez la position.

L'accusateur public

Le 14 juillet aux alentours de 22 heures, vous recevez un appel téléphonique. Après quelques précautions d'usage, votre

interlocuteur vous annonce le suicide d'une personne physique dénommée ÉLODIE. La réalité de ces faits est établie par la déposition sous serment de votre téléphone mobile.

Une fois la conversation terminée, vous restez un moment sans bouger. Vous faites la somme des cartes que vous avez en main. Moins de vingt-quatre heures après le décès, vous êtes au courant. C'est un hasard, le frère de la défunte vous a téléphoné par erreur, mais le fait est que cela vous donne indéniablement des allures de proche à avertir de toute urgence. Ce hasard, c'est donc précisément votre chance, votre aubaine, votre opportunité inespérée pour accéder au statut d'endeuillée. Qui dans un tel contexte songerait à vérifier si cet appel vous était initialement destiné ? Qui dans un moment pareil pourrait bien se poser ce genre de question ? Le chagrin, le choc, plongeront les autres dans la confusion, déjà ils ne savent plus qui a été prévenu et qui ne l'a pas été, déjà ils n'ont plus tous leurs esprits. Vous, si. Vous, vous êtes en pleine possession de vos moyens. Vous, vous calculez, soupesez, évaluez la situation. La partie est certes un peu risquée, mais qui ne tente rien n'a rien. Et c'est maintenant ou jamais. Demain il sera trop tard pour réagir, demain déjà cela sonnera faux, cela semblera suspect. Alors c'est décidé, elle est pour vous. Vous ferez de cette morte *votre morte*. Réacteurs, feu, action !

Vous vous empressez d'éclater en sanglots. On ignore à ce stade si des larmes réelles coulent effectivement sur vos joues, cependant vous hoquetez si fort qu'on vous entend jusqu'au quatrième étage de votre immeuble. Toutefois vous comprenez vite que cela ne suffira pas, que pleurer chez soi est un bon début pour avoir l'air affecté par l'événement mais que

pour marquer le coup, pour donner toute son ampleur à votre chagrin factice il faut le rendre public, en informer le monde. Si vous osiez, vous préviendriez les médias, afin que dès le lendemain toutes les unes soient consacrées au grave traumatisme que vous venez de subir. À défaut, vous vous débrouillez pour sortir boire un verre en compagnie de quelques personnes de votre connaissance. Dehors en effet, c'est tellement mieux. Dehors il y a foule, c'est l'été, dehors vous pouvez pleurer en étant vue et non plus seulement entendue. C'est aussi l'occasion de commencer à construire, fabriquer rétroactivement un lien privilégié entre la défunte et vous. Et on peut dire que vous vous en donnez à cœur joie. C'était votre grande amie, vous aviez quantité de projets communs, tout vous liait, autant le passé que l'avenir, vous aviez le même parcours, la même situation, les mêmes goûts, c'était votre confidente, votre double spirituel, votre unique point de repère depuis une décennie. Au fur et à mesure que vous déroulez le fil de vos affabulations, vous prenez conscience du fait qu'amie tout court, c'est trop imprécis, trop vague, il vous faut indiquer le titre, le grade, sans quoi on risque de vous confondre avec la masse de tous ceux qui bien que tristes en apprenant la nouvelle s'en remettront au final en quelques semaines, n'étant pas touchés au plus profond de leur être, n'étant pas radicalement déstabilisés. Vous, vous avez de grandes ambitions, un an de deuil c'est ce que vous visez au minimum, mais deux ou trois ce serait l'idéal. Si c'était possible, vous inventeriez un lien de sang, ce serait encore plus fort, mais dans votre folie vous gardez le sens des réalités, vous savez ce qui peut passer et ce qui ne passera pas. Alors vous optez pour ce qui semble

présenter le meilleur rapport entre vraisemblance du scénario et intensité de la relation, soit la forme la plus élevée et la plus légitime de l'amitié : vous serez meilleure amie. Ça en jette, et ça justifie pleinement le deuil. Le terme est donc lâché, les personnages sont campés, les jalons de l'histoire sont posés, il ne reste plus qu'à vous montrer extrêmement triste. Enivrée par votre ingénieux stratagème, vous oubliez parfois de pleurer, c'est là votre première erreur, il vous arrive même de sourire, de rire et de plaisanter, tous les témoins le confirment. Mais vous vous reprenez à temps. Vous poussez, vous cherchez, plissant les yeux et contractant les muscles, assurément il n'est pas aisé de pleurer sur commande mais vous finissez par y arriver, et enfin les larmes montent, et enfin vous pleurez de nouveau, et cette fois-ci vous ne vous arrêtez plus, vous ne vous arrêterez plus jamais. Désormais vous serez une pleureuse, un robinet à sanglots, n'est pas encore né celui qui vous verra autrement qu'explorée, le visage dissimulé derrière un rideau de larmes.

Aujourd'hui, vous invoquez à l'appui de votre défense vos larmes du premier soir, à côté de toutes les autres qui ont suivi, car expliquez-vous elles sont le symptôme incontestable d'un chagrin sincèrement ressenti, d'une peine réellement éprouvée. Nous sommes au moins d'accord sur un point vous et moi : ces larmes sont un élément probant de toute première importance. Ainsi, au moment de rendre son verdict, le jury populaire ne manquera assurément pas de se souvenir du fait que l'intention criminelle, la volonté de fabriquer de fausses preuves et l'élaboration d'une stratégie d'escroquerie de longue haleine ont vu le jour dès ce funeste soir du 14 juillet 2007.

Secrétaire général de l'Ordre français du Deuil légitime

La ficelle est bien connue de tous les contrefacteurs, dans la mesure où pleurer est évidemment le code comportemental attendu. On voit ça dans tous les films, des veuves pétrifiées, des orphelins désespérés. Tous pleurent. Tous se lamentent. C'est un grand classique du genre, très facile à reproduire par mimétisme. Il suffit pour cela de s'entraîner un peu devant son miroir, de prendre l'air affligé et de penser au massacre des bébés phoques. D'après nos statistiques internes, 100 % des individus s'étant rendus coupables d'imposture au deuil ont versé des larmes dans les heures qui ont suivi l'annonce du décès.

L'assistante médico-sociale

Vous en avez toujours rêvé, ÉLODIE l'a fait. Oui, vous en avez toujours rêvé de ce grand malheur qui briserait le cours de votre existence, vous jetterait à terre, vous transpercerait les os, vous étoufferait le cœur. Guerres, attentats, accidents, meurtres, incendies – ce sont là de si jolis mots pour vous qui chaque soir avant de sombrer dans le sommeil plongez avec délice dans des songes jonchés de morts innombrables parmi lesquels, triomphalement dévastée par la douleur, vous êtes la seule survivante.

Mais rien. Une petite existence morne, banale. Votre fiancé roule en Volvo, votre frère prend des compléments vitaminés, il y a une alarme anti-incendie dans la maison de vos parents. Aucune chance qu'il arrive quoi que ce soit à vos proches. Une fois, vous avez perdu votre chat. Deux semaines

après vous l'avez retrouvé, il chassait les papillons dans le jardin des voisins. Il arrive qu'au supermarché, la caissière se trompe dans la monnaie à vous rendre. Sinon, on ne vous fait aucun mal. Vous n'êtes victime de rien. C'est désespérant.

Puis un beau jour, le miracle. Vos vœux ont été exaucés, vos prières entendues, enfin on vous envoie un événement digne de ce nom, enfin on vous offre un vrai, un authentique drame : un suicide, une jeune femme, de votre connaissance qui plus est, c'est grandiose, c'est magnifique, c'est exactement ce qu'il vous fallait. Vous connaissiez à peine la défunte, mais qu'importe, pourquoi s'arrêter à ce détail alors que vous touchez du doigt votre rêve ?

D'ailleurs, à bien y regarder, ce n'est pas vraiment de l'usurpation. Car vous souffriez si fort déjà et depuis tant d'années, mais d'un malaise latent, sans objet, d'une douleur retenue, d'une angoisse sourde, qui ne demandaient qu'un support pour s'exprimer. Vous étiez comme une comédienne sans texte, un propriétaire foncier sans bien immobilier, une députée sans siège au parlement. Ou comme une endeillée sans deuil.

C'est humain, mademoiselle. Si on avait cru apercevoir une oasis après une vie passée dans le désert, on aurait tous agi comme vous. Personne ne vous jette la pierre. Personne ne nie que vous avez un problème. Bien au contraire. Mais admettez que votre problème n'a rien, absolument rien à voir avec le décès de cette jeune femme.

Madame B. (ancienne institutrice de l'accusée)

Enfant, l'accusée était une petite fille bizarre, qui racontait toutes sortes d'histoires abracadabrantes pour attirer l'attention

sur elle. Je pense que dans une certaine mesure, elle y croyait elle-même, car elle avait toujours l'air sincèrement émue. Mais le problème, c'est que ces histoires étaient toujours terriblement tristes, un jour ses parents étaient morts dans un accident de voiture, un autre elle passait ses nuits à tresser des bracelets pour nourrir ses neuf frères et sœurs, bref, ce n'était pas tenable, les autres élèves en parlaient à leurs parents, lesquels alertaient les services sociaux ou bien offraient d'accueillir la petite orpheline, cela nous a causé bien du souci au sein de l'école, vous n'imaginez pas. Tout cela fait que, même si en tant qu'ancienne maîtresse j'aimerais beaucoup dire quelque chose de gentil sur elle, car j'ai bien sûr toujours beaucoup d'affection pour mes anciens petits élèves, y compris les plus difficiles, je suis malheureusement bien obligée de reconnaître que oui, elle avait assurément des prédispositions précoces pour le genre de crime dont on l'accuse aujourd'hui.

L'avocat des parties civiles

Vous introduire dans le groupe des proches agréés, vous hisser au rang des endeuillés légitimes, bénéficiaire de leurs privilèges, telle a été votre obsession depuis le commencement. En être, faire partie du carré VIP, avoir votre carte de membre. J'en veux pour preuve les paroles que vous avez prononcées au cours de la conversation téléphonique du 14 juillet 2007 : « Allô, oui je suis en train de lire, non il est parti en week-end à la campagne, mon Dieu, non, mon Dieu, non, qu'est-ce qu'elle a fait est-ce qu'elle a pris des médicaments, mon Dieu, non, oui, d'accord. » Une seule question. Vous avez posé une seule question. Prêchant le faux pour savoir le vrai, profitant

Achévé d'imprimer en février 2011
dans les ateliers de la Nouvelle Imprimerie Laballery
à Clamecy (Nièvre)
N° d'éditeur : 2210 – N° d'édition : 181808
N° d'imprimeur : XXXX
Dépôt légal : mars 2011

Imprimé en France



Nina Yargekov
Vous serez mes témoins

Cette édition électronique du livre
Vous serez mes témoins de NINA YARGEKOV
a été réalisée le 4 mars 2011 par les Éditions P.O.L.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage,
achevé d'imprimer en février 2011
par la Nouvelle Imprimerie Laballery
(ISBN : 9782818013496)
Code Sodis : N48815 - ISBN : 9782818013519
Numéro d'édition : 181808